

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016 COMPTE-RENDU

Le douze janvier deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Anita GUÉRIN, Norbert LIVENNAIS, Michelle CHARPENTIER, Armelle LACROIX, Lilian LEBRET, Damien DESERT, Geneviève JUGE, Sandrine COURNE, Philippe PELLUAU, Colette PERRAULT, Sylvie ECOLE, Chantal LOPEZ, Sonia GUIOULLIER, Laurent DAVY, Marcel GUIOULLIER, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Philippe TRICAUD, Richard FLAMENT, Hervé GADBIN, Mathilin GUILLET.

Étaient absents et excusés : Claude PAILLARD et Rémi DHOMMEAUX.

Marcel GUIOULLIER est porteur d'un pouvoir de Claude PAILLARD.

Norbert LIVENNAIS est porteur d'un pouvoir de Rémi DHOMMEAUX.

Mme Armelle LACROIX a été élue secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 1^{er} DECEMBRE 2015

Le procès verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2015 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 9 avril 2014, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 15, Rue Daudier.
- 28, Rue Neuve.

Toujours dans le cadre des délégations, Monsieur le Maire informe que le Cabinet BOURGOIS a été mandaté pour un montant global 7 958 € H.T. pour le remplacement des passerelles en béton et la mise aux normes des charges déversées sans traitement en tête de station d'épuration. Cette étude se décompose comme suit :

■ Étude des deux lots et consultation des entreprises	1 844 €
■ Analyse, Montage Marché et Visa	1 613 €
■ Suivi des travaux et opérations de réceptions des 2 lots	4 501 €

FINANCES

2016 – 001 : OUVERTURES DE CREDITS 2016 - BUDGET GENERAL

Le budget général de l'année 2016 ne sera pas voté avant le mois d'avril.

En application de l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit une enveloppe financière de 158 253.75 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'ouvrir les crédits suivants sur l'exercice 2016 :

OPERATION 200 – SKATE PARC	
2315 Installations, matériel et outillage technique	70 000 €
OPERATION 75 – ACQUISITION DE MATERIEL	
2188 Autres immobilisations corporelles	10 000 €
OPERATION 152 – TRAVAUX DE VOIRIE	
2315 Installations, matériel et outillage technique	10 000 €
OPERATION 154 – TRAVAUX DE BATIMENTS	
2313 Constructions	10 000 €
OPERATION 192 – REHABILITATION PLACE P. DE COUBERTIN	
2315 Installations, matériel et outillage technique	10 000 €

Total :	110 000 €

2016 – 002 : OUVERTURES DE CREDITS 2015 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget assainissement de l'année 2016 ne sera pas voté avant le mois d'avril.

En application de l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, le Conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit une enveloppe financière de 89 777 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'ouvrir les crédits suivants sur l'exercice 2016 :

OPERATION 11 – AMENAGEMENT STATION D'EPURATION	
2315 Installations, matériel et outillage technique	10 000 €
OPERATION 16 – BRANCHEMENTS	
2315 Installations, matériel et outillage technique	10 000 €
OPERATION 21 – REHABILITATION DE RESEAU	
2315 Installations, matériel et outillage technique	10 000 €

Total :	30 000 €

2016 – 003 : AVANCE SUR LA SUBVENTION DU BUDGET DU CCAS

Afin de permettre au C.C.A.S. d'honorer ses engagements en matière de dépenses et ce dans l'attente du vote du budget communal en avril prochain,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE une avance sur la subvention d'équilibre 2016 d'un montant de 50 000 € au budget du C.C.A.S.

PERSONNEL

2016 – 004 : DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL – EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Vu la délibération n° 2015-103 du 7 juillet 2015 portant création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 17.50 H par semaine,

Vu l'article 3 – 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réduire le temps de travail d'un agent contractuel pour faire face à une baisse des effectifs et donc des besoins d'encadrement des Temps d'Activités Périscolaires;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal :

DECIDE :

La réduction horaire de l'emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour ajuster aux besoins réels d'activité pour une période 6 mois allant du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} juillet 2016 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'animateur des temps d'activités périscolaires, d'entretien des locaux scolaire suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, à temps incomplet pour une durée hebdomadaire de service de 14 heures.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle auprès d'enfants.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'échelon n°2 du grade de recrutement. IB 334 – IM 317 au 1^{er} janvier 2016.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2016 - 005 : RETRAIT DE L'ADHESION AU CNAS DU PERSONNEL RETRAITE

Par délibération du 4 novembre 2008, le conseil municipal avait décidé d'adhérer au Comité National d'Action Sociale pour les agents retraités de la commune.

Dans un contexte économique qui a évolué avec la baisse des dotations de l'Etat, toutes les économies sont recherchées. Monsieur le Maire évoque également l'intérêt collectif qui doit toujours être le moteur des décisions que le Conseil municipal doit être amené à prendre. Monsieur le Maire ne trouve pas dans le cas présent des arguments motivants le maintien des agents communaux à la retraite dans ce dispositif d'adhésion au C.N.A.S.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de ne plus adhérer au CNAS pour les agents communaux retraités de la commune à compter du 1^{er} janvier 2016.

ASSOCIATIONS

2016 – 006 : ADHESION A LA MAISON DE L'EUROPE

La Maison de l'Europe apporte un soutien aux communes notamment dans le cadre des jumelages.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de renouveler son adhésion à la Maison de l'Europe,

ALLOUE la somme de 60 € pour cette adhésion pour l'année 2016.

2016 – 007 : DON DU COMITE DE JUMELAGE POUR LA SOIREE CABARET

Le Comité de Jumelage, partenaire de la soirée cabaret 2015 a décidé de reverser une partie des recettes de cette soirée à la commune de RENAZE.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le don de 1 162, 80 € du Comité de jumelage correspondant à 70% du produit des entrées déduction faite des frais d'impression des tickets d'entrée.

VOIRIE

2016 – 008 : SERVITUDE DE PASSAGE – PARCELLE BD PASTEUR

Suite à la vente par M. BIZEUL de la société à son fils, il s'avère que la parcelle où est située l'entreprise (section ZM n° 409) est desservie par une parcelle du domaine privé de la commune (section ZM n° 347) sans droit de passage à ce jour.

Afin de régulariser cette situation, M. BIZEUL demande un droit de passage réel et perpétuel du fonds servant, à savoir la parcelle cadastrée section ZM n° 347, au profit du fonds dominant, la parcelle cadastrée section ZM n° 409 où est située l'entreprise BIZEUL.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de consentir dans la parcelle cadastrée section ZM n° 347, qui sera le fonds servant, au profit de l'immeuble cadastrée section ZM n° 409, qui sera le fonds dominant, le droit, à titre de servitude réelle et perpétuelle, de passage se trouvant dans la parcelle cadastrée section ZM n° 347.

Cette servitude est consentie à titre gratuit.

PRECISE que tous les frais liés à cette servitude seront à la charge du demandeur M. BIZEUL.

SPORTS

2016 – 009 : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. 2016 POUR LA SALLE DE LA TOUCHE

Après que l'adjoint aux sports ait présenté l'avant-projet de réhabilitation de la salle de tennis de la Touche,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'avant-projet présenté par le Cabinet HACQUES-CHAINEAU de l'Huissierie,

SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R. 2016,

VALIDE le plan de financement prévisionnel des travaux comme suit :

DEPENSES	
Honoraires Maître d'œuvre (4.5% du H.T.) :	6 409.12 €
Travaux lot « couverture »	83 332.38 €
Travaux lot « sol sportif »	59 092.56 €
Divers (insertion – communication)	1 165.94 €
Total :	150 000.00 €

RECETTES	
DETR 2016 (30%)	45 000.00 €
Conseil départemental	16 000.00 €
Réserve parlementaire	10 000.00 €
Autofinancement ou emprunt	79 000.00 €
Total :	150 000.00 €

Variante « couverture bac acier » :

DEPENSES	
Honoraires Maître d'œuvre (4.5% du H.T.)	6 451.91 €
Travaux lot « couverture »	84 283.29 €
Travaux lot « sol sportif »	59 092.56 €
Divers (insertion – communication)	1 172.24 €
Total :	151 000.00 €

RECETTES	
DETR 2016 (30%)	45 300.00 €
Conseil départemental	16 000.00 €
Réserve parlementaire	10 000.00 €
Autofinancement ou emprunt :	79 700.00 €
Total :	151 000.00 €

2016 – 010 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE POUR LA SALLE DE LA TOUCHE

Après que l'adjoint aux sports ait présenté l'avant-projet de réhabilitation de la salle de tennis de la Touche,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'avant-projet présenté par le Cabinet HACQUES-CHAINEAU de l'Huissierie,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de la Mayenne au titre des équipements sportifs de proximité.

VALIDE le plan de financement prévisionnel des travaux comme suit :

DEPENSES	
Honoraires Maître d'œuvre (4.5% du H.T.)	6 409.12 €
Travaux lot « couverture »	83 332.38 €
Travaux lot « sol sportif »	59 092.56 €
Divers (insertion – communication)	1 165.94 €
Total :	150 000.00 €

RECETTES	
DETR 2016 (30%)	45 000.00 €
Conseil départemental	16 000.00 €
Réserve parlementaire	10 000.00 €
Autofinancement ou emprunt	79 000.00 €
Total :	150 000.00 €

Variante « couverture bac acier » :

DEPENSES	
Honoraires Maître d'œuvre (4.5% du H.T.)	6 451.91 €
Travaux lot « couverture »	84 283.29 €
Travaux lot « sol sportif »	59 092.56 €
Divers (insertion – communication)	1 172.24 €
Total :	151 000.00 €

RECETTES	
DETR 2016 (30%)	45 300.00 €
Conseil départemental	16 000.00 €
Réserve parlementaire	10 000.00 €
Autofinancement ou emprunt	79 700.00 €
Total :	151 000.00 €

2016 – 011 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE M. LE DEPUTE GUILLAUME CHEVROLLIER POUR LA SALLE DE LA TOUCHE

Après que l'adjoint aux sports ait présenté l'avant-projet de réhabilitation de la salle de tennis de la Touche,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE l'avant-projet présenté par le Cabinet HACQUES-CHAINEAU de l'Huissierie,

SOLLICITE une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de M. le Député Guillaume CHEVROLLIER

VALIDE le plan de financement prévisionnel des travaux comme suit :

DEPENSES	
Honoraires Maître d'œuvre (4.5% du H.T.)	6 409.12 €
Travaux lot « couverture »	83 332.38 €
Travaux lot « sol sportif »	59 092.56 €
Divers (insertion – communication)	1 165.94 €
Total :	150 000.00 €

RECETTES	
DETR 2016 (30%)	45 000.00 €
Conseil départemental	16 000.00 €
Réserve parlementaire	10 000.00 €
Autofinancement ou emprunt	79 000.00 €
Total :	150 000.00 €

Variante « couverture bac acier » :

DEPENSES	
Honoraires Maître d'œuvre (4.5% du H.T.)	6 451.91 €
Travaux lot « couverture »	84 283.29 €
Travaux lot « sol sportif »	59 092.56 €
Divers (insertion – communication)	1 172.24 €
Total :	151 000.00 €

RECETTES	
DETR 2016 (30%)	45 300.00 €
Conseil départemental	16 000.00 €
Réserve parlementaire	10 000.00 €
Autofinancement ou emprunt :	79 700.00 €
Total :	151 000.00 €

2016 – 012 : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES – REHABILITATION DE LA SALLE DE LA TOUCHE

Après que l'adjoint aux sports ait présenté l'avant-projet de réhabilitation de la salle de tennis de la Touche et que le Conseil Municipal l'ait approuvé,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de lancer une consultation avec comme offre de base la couverture « ardoise » et comme variante la couverture « bac acier » dans le cadre d'une procédure adaptée en fixant comme critères d'analyse des offres la valeur technique de l'offre pour 60% et le prix de l'offre pour (40%).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés publics correspondants avec les entreprises mieux-disantes.

INFORMATIONS

Affaires scolaires :

M. BIZEUL, Inspecteur de l'éducation nationale, a informé la commune du risque de fermeture d'une classe à la rentrée prochaine à l'école maternelle Jacques Prévert compte tenu du prévisionnel des effectifs.

Service Public :

La Direction Générale des Finances Publiques a fait part de la fermeture de la trésorerie de Cossé le Vivien et de son transfert à Craon et de la fermeture à Craon du service de recouvrement de l'impôt qui est transféré à Château-Gontier.

CCAS : Prochain CCAS, le mercredi 24 février 2016 à 20 H.

Conseil Municipal : Prochain conseil municipal le mardi 2 février 2016 à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.